



Comité d'Organisation Jeux des Iles

Organisation Non Gouvernementale

NOTE TECHNIQUE N° 4

RÈGLEMENT SPORTIF VOLLEY-BALL

JEUX DES ILES

«SICILIA 2018»

22-27 mai

1/ Participants

Masculins nés en 2002 et 2003

2/ Composition de la délégation

12 garçons + 1 entraîneur + 1 delegué ou un second entraîneur

3/ Surclassement :

Un maximum de deux athlètes de l'âge immédiatement inférieur (2004) pourra participer, avec l'obligation de présenter une autorisation médicale de surclassement.

4/ Classement

Concernant le classement, le nombre de points est déterminé comme suit:

Victoire par 3-0 et 3-1	3 Points
Victoire par 3-2	2 Points
Défaite par 2-3	1 Point
Défaite par 0-3 ou 1-3	0 Point
Forfait	0 Point

5 – Égalité (ex æquo)

Si dans la compétition par points, il y a égalité entre deux ou plusieurs équipes, le classement sera établi comme suit :

- a) Equipe avec le plus grand nombre de matchs gagnés.
- b) Equipe avec le meilleur ratio de sets gagnés et perdus.
- c) Equipe avec le meilleur ratio de points gagnés et perdus.

d) En cas d'égalité absolue, le classement est effectué en fonction de l'équipe qui a obtenu le score le plus élevé dans le(s) match(s) disputé(s) entre elles.

6 – Hauteur du filet

La hauteur de référence du filet sera **2,35m**

7 – Ballons

Les ballons officiels des compétitions officielles sont ceux reconnus par la F.I.V.B de l'année en cours et de la catégorie d'âge.

8 – Temps techniques

Les temps morts techniques seront utilisés

9 – Utilisation du joueur libéro

Chaque équipe pourra utiliser 1 libéro

10 – Discipline

La haute qualité des hébergements réservés pour les jeux a été atteinte grâce au concours du Gouvernement local qui a permis de sélectionner les hôtels les mieux appropriés. Cependant, ces lieux d'hébergement devront être respectés et toute indiscipline de la part des athlètes pourra être sanctionnée, surtout si elle porte atteinte à l'intégrité physique des athlètes.